

**Décision n° 2013/01-04 relative
à l'habilitation de l'Ecole supérieure des techniques
aéronautiques et de construction automobile (ESTACA) à
délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique
--

- Vu la demande présentée par l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations

- Vu le rapport établi par NOEL CLAVELLOUX (rapporteur principal) , PHILIPPE MASSÉ (membre CTI) et TON LUBRECHT (expert international) et présenté lors de la séance plénière du 08 janvier 2013

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'école supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile est une **école privée** disposant d'un statut d'association loi de 1901, à but non lucratif. L'identité juridique actuelle existe depuis 1967. Aujourd'hui elle est implantée sur deux sites : Levallois-Perret et Laval.

L'ESTACA a comme vocation principale de **recruter et de former** des ingénieurs pour l'industrie des transports et de les accompagner dans leur carrière. L'école forme en 5 ans des ingénieurs à forte compétence scientifique et technologique, dans les domaines aéronautique, automobile, spatial et transport guidé. A ce jour l'effectif total d'élèves est de 1500 dont 1000 à Levallois et 500 à Laval. A la **rentrée 2015 l'ESTACA quittera Levallois pour aller à Saint-Quentin –en –Yvelines** dans un bâtiment plus grand et mieux adapté, situé dans le cluster scientifique et technologique de Paris-Saclay.

L'école délivre le titre d'ingénieur en formation initiale sous statut étudiant. Elle souhaite également mettre en place en 2014 le processus de la formation continue diplômante.

En 2010 elle a délivré 264 diplômes d'ingénieurs et 259 en 2011.

1-Formation

L'ESTACA forme principalement deux profils d'ingénieurs :

- Ingénieur spécialisé dans des domaines technologiques clés pour les filières industrielles de l'automobile, de l'aéronautique, du spatial ou des transports guidés.
- Ingénieur généraliste du domaine automobile, aéronautique, spatial ou transport guidé.

Les objectifs généraux de la formation sont les suivants :

- **former des ingénieurs capables de concevoir des systèmes complexes,**
- **former des spécialistes d'une filière de transport, directement opérationnels,**
- **former des ingénieurs responsables capables de s'intégrer ou de diriger les équipes en entreprise.**

La fiche RNCP est conforme aux recommandations de la CTI.

La formation se fait en 3 temps :

- **une première année de cycle commun**, consacrée aux mathématiques, aux outils de calcul, aux sciences fondamentales et au début du projet personnel,
- **trois ans de formation dédiées à la filière de transport choisie**, renforcement des fondamentaux, contacts avec les entreprises et la recherche, projets de travail en groupe,
- **la dernière année visant à finaliser la formation métier dans le domaine d'application choisi par l'étudiant.**

Les 2 premières années sont disponibles sur les 2 sites de Levallois et de Laval, à partir de la troisième année les filières Espace et Transports guidés se font à Levallois.

2- Evolution de l'école

L'ESTACA a 6 objectifs majeurs :

- développer des formations correspondant aux compétences attendues par les filières industrielles automobile, aéronautique, spatial et transports guidés,
- développer des **activités de recherche**, sur quelques domaines technologiques clefs, en lien avec les enjeux industriels et dans le cadre de projets collaboratifs,
- adapter les cursus de formation à l'évolution des profils et des attentes des élèves et les **préparer pour savoir évoluer tout au long de leur vie professionnelle**,
- poursuivre et développer ses partenariats français et internationaux,
- en tant qu'acteur de la filière transports et mobilité, partager ses savoirs dans le cadre de réseaux institutionnels et de projets visant à accompagner le développement de nouvelles mobilités,
- **se doter de nouveaux moyens en quittant Levallois pour s'implanter à Saint-Quentin-en-Yvelines.**

Comme le montre le tableau ci-dessous les recommandations de la CTI lors de l'audit de 2006 ont été suivies par l'école.

Associer les industriels aux orientations stratégiques de l'école	fait
Adapter le nombre d'enseignants permanents au nombre d'élèves	A surveiller avec le transfert à St-Quentin
Qualité du recrutement	Bien améliorée
Observation du placement des élèves	fait
Unicité de fonctionnement entre Levallois et Laval	A surveiller avec le transfert à St-Quentin

Développer la formation permanente	fait
Observatoire de métiers	fait
Regrouper les activités de R&D sur des axes forts, créer un Conseil Scientifique	A surveiller, le Conseil doit être créé avant mi 2013

3- Synthèse de l'évaluation

Depuis 2011, l'ESTACA a mis en place un processus d'accompagnement du changement piloté par la direction générale permettant d'impliquer et d'entraîner l'ensemble des personnels :

- Mise en place d'un département dédié à l'administration des études, au service du pôle formation et accompagnement des personnels du département dans l'optique de mettre en place un fonctionnement par processus.
- Exigence constante de la Direction Générale sur la mise en place de pratiques d'amélioration continue.
- Mise en cohérence des systèmes d'information au service d'un véritable système de gestion, analyse, pilotage, reporting.

Points forts

- Une direction, en place depuis trois ans, qui maîtrise l'ensemble des processus,
- De bonnes relations avec les industriels du domaine qui sont très impliqués,
- Une implantation à Laval très soutenue par les responsables économiques et politiques locaux,
- Un bon suivi du placement des élèves et des carrières des anciens élèves,
- Une vie associative dynamique,
- Le projet d'implantation à Saint-Quentin ouvert sur des partenariats nouveaux et des moyens prometteurs.

En conséquence, **la CTI décide le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile.**

Cette habilitation est accordée **pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{ier} septembre 2013, dans le cadre de la formation sous statut étudiant.**

Cet avis s'accompagne des **recommandations suivantes pour l'école :**

- analyser les causes des échecs rencontrés durant les 3 premières années et y remédier,
- mener à son terme l'approche par compétence en finalisant l'analyse,
- veiller à la cohérence économique suite aux importants investissements faits à Saint-Quentin sans les faire supporter principalement par les frais de scolarité,
- veiller à augmenter l'attractivité de l'école pour l'accueil d'étudiants étrangers,
- augmenter le nombre d'enseignants chercheurs,

- avoir dans les Conseils des représentants de l'industrie pas obligatoirement anciens élèves de l'ESTACA.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 08 janvier 2013

Approuvé en séance plénière à Mont Saint Aignan le 13 février 2013



Le Président

Philippe Massé